



# Guide

# Mobilité sortante

# 2015-2016

Brigitte Chorvot  
Responsable des études  
et des relations internationales  
03 81 87 81 33  
[brigitte.chorvot@isba.besancon.fr](mailto:brigitte.chorvot@isba.besancon.fr)  
<http://www.isba-besancon.fr>

# SOMMAIRE

## I. ÉCHANGES INTERNATIONAUX

## II. LES BOURSES

La bourse européenne ERASMUS +

La bourse du Conseil régional de Franche-Comté

La bourse de l'OFAJ - Office franco-allemand de la jeunesse

## III. CONSEILS

Généralités

Santé- Assurances

Hébergement

Carte d'identité étudiante internationale

Permis de conduire

Calendrier

Documents nécessaires

Contacts

Formulaire de vœux

# I. ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Le programme pédagogique de l'ISBA comprend un semestre de mobilité internationale obligatoire au semestre 7. La mobilité peut avoir lieu soit dans une école partenaire à l'étranger soit sous forme de stage dans une entreprise étrangère (hors la France). Il existe deux types de partenariats pour les mobilités de formation : les partenariats Erasmus avec des pays européens dans le cadre du programme de financement Erasmus+ et les partenariats bilatéraux pour les pays qui ne sont pas éligibles au programme européen.

L'étudiant doit valider son parcours à l'étranger en se présentant aux examens dans son école d'accueil et doit retourner au bureau des relations internationales (BRI) son relevé de note. L'étudiant parti en stage doit rendre un rapport de stage au BRI selon les modalités définies par l'équipe pédagogique.

## CONDITIONS :

- Etre inscrit à l'ISBA;
- Priorité est donnée aux titulaires du DNAP admis en 4e année en cycle de recherche;
- Connaître la langue du pays d'accueil ou à défaut parler anglais;
- Répondre aux critères de langues exigés par certaines écoles;
- Souscrire aux assurances obligatoires selon les lois en vigueur dans le pays d'accueil ;

Pour les mobilités sous forme de stage, l'étudiant doit signer avec l'entreprise d'accueil une convention de stage en 3 exemplaires.

A la fin d'une mobilité de stage, l'étudiant doit rendre un rapport de stage au BRI selon les modalités définies par l'équipe pédagogique.

## PERIODE DE MOBILITE :

La période de mobilité est fixée pour le premier semestre de la 4<sup>e</sup> année (première année de master). Les dates des départs et des retours varient en fonction des calendriers académiques des écoles partenaires.

## PROCÉDURE :

1<sup>ère</sup> étape : préparer avec Philippe Terrier Hermann (professeur coordinateur Erasmus +) et votre professeur coordinateur le projet pédagogique pour votre séjour à l'étranger ;

2<sup>e</sup> étape : envoyer par e-mail au BRI le formulaire de vœux précisant 3 choix : étude ou stage, les noms des écoles ou les pays pressentis pour le stage :

3<sup>e</sup> étape : une fois vos trois choix validés par le BRI et Philippe Terrier Hermann vous devrez constituer vos dossiers de candidature ou/et demander une convention de stage au BRI. Vous êtes responsable des envois des dossiers et BRI

vous soutiendra dans vos démarches. Soyez attentifs aux dates limites de candidature. Les dossiers de candidature sont disponibles sur les sites internet des écoles (la liste se trouve sur le site de l'ISBA/Formations et recherche/Relations internationales - <http://www.isba-besancon.fr/spip.php?article9>)

On vous demande en général pour les candidatures de remplir un formulaire de demande d'accueil et d'envoyer un CV, une lettre de motivation, un portfolio.

Nous vous conseillons de mettre en copie [brigitte.chorvot@isba.besancon.fr](mailto:brigitte.chorvot@isba.besancon.fr) lorsque vous envoyez des candidatures par e-mail ou vous correspondez directement avec les écoles ou les entreprises choisies.

4<sup>e</sup> étape : vous recevrez la réponse de l'école ou de l'entreprise demandée. Nous vous recommandons de faire au moins deux demandes de candidature pour les écoles et plusieurs pour les stages afin de s'assurer que votre semestre de mobilité ne soit pas compromis à cause d'un refus.

**Attention** : un test de langue est obligatoire sauf pour les destinations francophones. Une plateforme linguistique OLS (online linguistic support) est disponible gratuitement pour le test avant le départ. Suivant votre choix de pays d'accueil, un niveau de langue sera demandé (B1 ou B2). Si votre test de langue ne correspond pas à ce niveau exigé, des cours de langue vous seront proposés en ligne gratuitement de manière à obtenir le niveau requis. Au retour ce même test sera exigé.

**ERASMUS+** **Erasmus+**

**Online Linguistic Support**

## Préparer le départ...

### La plateforme linguistique OLS

Pour qui ?	Pour les étudiants effectuant une mobilité dans l'une des 5 langues de travail suivantes (sauf les natifs): anglais, allemand, espagnol, néerlandais, italien
Quand ?	Après la sélection par l'établissement d'envoi et d'accueil et avant le départ en mobilité
A partir de quand ?	Obligatoire pour les départs à partir du 1er janvier 2015, facultatif pour les départs à partir du 1er octobre 2014
Comment ?	En effectuant un test d'évaluation linguistique sur la plateforme OLS
Et après?	Possibilité de bénéficier d'un cours de langue avec l'intervention d'un tuteur (facultatif)

## II. LES BOURSES

### La bourse européenne : ERASMUS + 2014-2020

L'ISBA a obtenu en décembre 2013 la confirmation qu'elle serait titulaire de la Charte Erasmus + de 2014 à 2020. Erasmus + est un programme cadre financé par l'Union Européenne ayant comme but de favoriser les mobilités étudiantes, enseignantes, de formation, jeunesse et sport entre les Etats membres de l'Union Européenne et avec des pays tiers. (Erasmus + rassemble les anciens programme Erasmus, Jeunesse en action et Erasmus Mundus).

La bourse Erasmus + est une aide au départ, elle ne couvre pas l'ensemble des frais du voyage et du séjour. L'étudiant doit être en mesure de subvenir à ses besoins dans le pays d'accueil. La bourse Erasmus + est une allocation mensuelle entre 250€/300€ (études) et 400€/450€ euros (stage) et elle peut être cumulée avec d'autres bourses, comme celle de la région Franche-Comté (cf. page suivante). Un premier versement est réalisé par l'ISBA, à hauteur de 80% de la somme totale attribuée au début de votre mobilité. Le solde de 20% vous sera versé lorsque l'ensemble des documents de mobilité aura été remis au BRI.

Les seuls critères pour accéder à cette bourse sont : d'être inscrit à l'ISBA (priorité sera donnée aux étudiants inscrits en Master 1) et d'être accepté pour un semestre d'étude pour une autre école européenne (minimum 3 mois) ou une entreprise hors France (minimum 2 mois).

La gestion de votre mobilité se fait à travers deux types de contrats :

- **contrat de mobilité pour les mobilités d'études et de stage du programme Erasmus +** conclus entre vous et l'ISBA précisant les conditions financières de votre stage (vous devriez nous fournir un RIB) ;
- **un contrat d'étude ou de stage (learning agreement)** tripartite, conclut entre vous, l'ISBA et l'école ou l'entreprise d'accueil précisant la période de mobilité et les cours choisis /tâches à accomplir ainsi que le nombre de ECTS à atteindre lors de votre mobilité (30 ECTS).

Ces documents vous sont mis à disposition au BRI et seront signés avant votre départ.

A votre retour vous devriez répondre à un rapport envoyé par la plateforme Mobility Tool, passer le test d'évaluation final de l'OLS (si applicable). L'école d'accueil nous enverra sous un mois le relevé des notes et le certificat de participation au cours. Les établissements européens qui participent au programme appliquent le même système de notation : les **ECTS** (European Credit Transfer System). A l'ISBA, pour valider un semestre, il vous faudra obtenir 30 ECTS.

**Les bourses régionales du Conseil régional de Franche-Comté: AQUISIS - DYNASTAGE**

**a) PROGRAMME ACQUISIS :**

**AQUISIS est le programme unique de poursuite d'études dans le monde entier (sauf France et DOM TOM). Sont prises en compte :**

- Des poursuites d'études dans le cadre d'Erasmus + ;
- Des poursuites d'études en Europe, non agréées Erasmus + ;
- Des poursuites d'études hors Europe.

**b) PROGRAMME DYNASTAGE :**

**DYNASTAGE est un programme dédié à la mobilité pour des stages en entreprise dans le monde entier (sauf la France et DOM TOM et à plus de 250 km de Besançon). Les lieux de stage peuvent être des lieux culturels, institutions artistiques, studios de graphisme, etc. Ce programme a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle dans une entreprise étrangère et de se perfectionner en langues étrangères.**

**c) MONTANT DES BOURSES :**

	<b>Dynastage</b> Stage en entreprise	<b>ACQUISIS</b> Poursuite d'étude
<b>BENEFICIAIRES</b>	Etudiants inscrits dans un établissement franc-comtois partenaire du Conseil Régional. Toutes disciplines.	
<b>NIVEAU</b>	Minimum bac+1	
<b>DURÉE</b>	1 à 6 mois	3 à 12 mois
<b>FINANCEMENT</b>	Voir barèmes quotient familial ci-dessous	Voir nouvelle réglementation suite au regroupement des 3 programmes.
<b>PAYS ELIGIBLES</b>	Monde entier sauf France et DOM/TOM (+ de 250 km de Besançon)	Les 27 États membres de l'Union européenne  Tous les pays européens sans agrément Erasmus.  Tous les pays sauf ceux couverts par le programme Erasmus.
<b>BILAN</b>	Bilan et attestation de fin de stage doivent être remis à la région ds les 2 mois suivant la fin du stage.	Un bilan et une attestation de fin de formation doivent être remis au Conseil régional dans les 2 mois suivant la fin de la période d'études à l'étranger.

**Programme ACQUISIS :** le montant de cette bourse sera variable en fonction du quotient familial (revenu imposable divisé par le nombre de parts). Le montant de base sera de 230 euros par mois d'études (ou 180 euros par mois en cas de cofinancement européen).

**Programme DYNASTAGE :** le montant de la bourse est au maximum de 380 euros par mois de stage (ou 300 euros par mois en cas de cofinancement européen) dégressive selon le quotient familial.

**d) BARÈME :**

**programme DYNASTAGE (\*si cofinancement européen):**

	Quotient familial (Revenu imposable divisé par le nombre de parts)		
TRANCHES	≤ 12 915 €	100% de la bourse	380€/mois ou *300€
	12 916 €-19 380 €	75% de la bourse	285€/mois ou *225€
	19 381 €-25 830 €	50% de la bourse	190€/mois ou *150€
	≥ 25 831 €	Pas de bourse attribuée	

**Programme AQUISIS (\*si cofinancement européen):**

	Quotient familial (Revenu imposable divisé par le nombre de parts)		
TRANCHES	≤ 12 915 €	100% de la bourse	230€ ou *180€
	12 916 €-19 380 €	75% de la bourse	173€ ou *135€
	19 381 €-25 830 €	50% de la bourse	115€ ou *90€
	≥ 25 831 €	Pas de bourse attribuée	

**La bourse de l'OFAJ - Office franco-allemand pour la jeunesse :**

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) attribue un nombre limité de bourses pour permettre aux étudiants de 4<sup>e</sup> année d'effectuer un séjour d'études dans les écoles allemandes. Cette bourse n'est cumulable que avec la bourse Erasmus+.

**CONDITIONS :**

- 1) L'étudiant doit être âgé(e) de moins de 30 ans et doit avoir une bonne connaissance de l'allemand ;
- 2) Cette bourse est accordée pour une durée de minimum 2 moi et maximum cinq mois.
- 3) Un seul candidat par établissement peut bénéficier et la sélection se fait par l'ISBA. Deux périodes : début octobre pour un séjour pendant le semestre d'hiver et en février-mars pour un séjour d'études pendant le semestre d'été.
- 4) Un rapport d'activité devra être remis à l'OFAJ par l'étudiant bénéficiaire à la fin de sa mobilité.

**CONDITIONS FINANCIÈRES :**

La bourse sera versée sur le compte personnel de l'étudiant(e). La bourse s'élève à 300€ par mois. A cela s'ajoute la prise en charge forfaitaire des frais de voyage.

**c) DÉLAI DE DÉPOT DES CANDIDATURES :**

15 décembre 2015 pour un séjour pendant le semestre d'été suivant  
15 juillet 2016 pour un séjour pendant le semestre d'hiver.

# III. CONSEILS

## ATTENTION...

### CONNAISSANCES LINGUISTIQUES :

Il est important de souligner qu'il est nécessaire voire obligatoire d'avoir une connaissance de la langue du pays d'accueil.

En effet, la faculté pour l'étudiant de pouvoir s'exprimer aisément et comprendre la langue du pays d'accueil lui permettra de suivre les cours sans difficulté ou mener dans de bonnes conditions le stage professionnel.

### Généralités :

- prévoir un budget suffisant car la bourse ne couvrira pas toutes les dépenses;
- au-delà de 3 mois dans les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, il est nécessaire d'obtenir un visa qui entraîne des frais supplémentaires à prévoir dans le budget de départ;
- prévenir le BRI de l'école d'accueil de la date d'arrivée et demander un rendez-vous pour obtenir les premiers documents du dossier de bourse;
- rester en contact par mail avec son professeur coordinateur et son directeur de mémoire pendant la durée du séjour;
- tenir informé le BRI de l'avancement de vos démarches.

### Santé - assurances :

Dans le cadre de votre mobilité, vous devez effectuer différentes démarches administratives concernant la couverture santé et les différents risques :

Destination	Formalités obligatoires	Formalités conseillées
<b>EUROPE</b>	Carte européenne d'assurance maladie Assurance responsabilité civile	Assistance rapatriement Garantie Europe Inscription consulaire
<b>HORS EUROPE</b>	Garantie universelle	Inscription consulaire

### Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Cette carte est utilisée dans 29 pays et est délivrée pour une période maximum de 12 mois par l'organisme de sécurité sociale dont dépend l'étudiant, sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'une convention de stage, et ce quel que soit le pays européen de séjour.

Cette carte permet la prise en charge des soins en maladie, maternité sans notion d'immédiate nécessité. Elle dispense d'adhérer au régime étudiant de l'Etat membre ou l'étudiant poursuit ses études. Les prestations sont obtenues conformément à la législation de l'Etat où séjourne l'étudiant. Dans tous les cas, la CEAM ne permet pas de couvrir tous les risques, chaque pays ayant sa propre politique en matière de



protection. Par exemple, le Royaume Uni ne remboursera pas les soins dispensés dans le secteur privé. En Allemagne, Belgique, Espagne ou Danemark, l'étudiant devra supporter une partie du prix du médicament.

**Assurance frais chirurgicaux :** dans le cadre des mobilités hors l'Union Européenne, il est fortement conseillé de souscrire une garantie qui prend en charge les frais chirurgicaux.

#### **Assurance responsabilité civile :**

La responsabilité civile est une garantie qui assure la prise en charge des dommages matériels ou immatériels causés par un tiers. Cette assurance est obligatoire en tant qu'étudiant à l'ISBA mais dans beaucoup de contrats elle se limite au territoire national et il faut vérifier avant de partir de sa couverture internationale.

#### **Garanties diverses :**

**Le rapatriement et l'assistance médicale :** en cas d'accident ou de maladie grave, l'étudiant doit pouvoir se faire rapatrier à son domicile en France ou bien recevoir la visite d'un proche s'il ne peut être rapatrié. Des mécanismes d'assistance médicale sont également prévus pour, par exemple, recevoir des médicaments.

#### **L'assurance bagages :**

Lors des déplacements, les bagages peuvent être égarés ou volés. Différents mécanismes permettent de garantir ce risque : contrat intégré au billet d'avion, garantie spéciale attachée à l'assurance personnelle à l'étranger...attention, les objets précieux (y compris appareils photo, micro-ordinateur...) sont souvent garantis dans des conditions particulières.

**L'annulation des réservations :** un cas de force majeure peut empêcher de partir à la dernière minute. En prenant le billet d'avion ou de train, il faut se renseigner sur les possibilités d'annulation ou de décalage de la date de départ. Différentes formules sont proposées.

**L'inscription consulaire :** le consulat général de France a la charge, entre autres, d'assurer la défense et la protection des Français. Il propose également des services de mairie ou de préfecture. Lors du séjour à l'étranger, il est donc vivement recommandé de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. cette démarche est gratuite, volontaire et non obligatoire et peut s'avérer très utile par exemple pour obtenir un renouvellement de passeport ou dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité dans le pays.

#### **Hébergement :**

Le BRI n'est pas en charge de la recherche de logements pour les étudiants en mobilité.

Vous devriez trouver un hébergement et il y a plusieurs démarches possibles :

- Prendre contact auprès de la responsable des relations internationales de l'école d'accueil ou le responsable de l'organisme si vous avez opté pour un stage ;

- Prendre contact avec le service en charge du logement dans l'établissement d'accueil ;

- Solliciter l'aide des étudiants étrangers ayant séjournés à l'ISBA après avoir demandé leurs coordonnées au BRI ;
- Demander l'aide des étudiants de l'ISBA ayant déjà séjourné dans la ville où vous vous rendez, après avoir demandé leurs coordonnées au BRI ;
- Utiliser internet : [www.hihostels.com](http://www.hihostels.com) / [www.hostelworld.com](http://www.hostelworld.com) / [www.worldstudent.com](http://www.worldstudent.com) .

### **Carte d'identité étudiante internationale :**

La carte d'identité étudiante internationale, appelée carte ISIC (International Student Identity Card) est distribuée par les revendeurs officiels ISIC.

L'objectif de cette carte est de permettre aux étudiants de conserver leur statut d'étudiant quel que soit leur pays d'origine. Elle donne droit à des réductions dans tous les domaines de la vie quotidienne pour accompagner l'étudiant et alléger ses charges : culture (musées, théâtres), hébergement (hôtels), divertissements, shopping... elle permet également une réduction sur les tarifs dans les transports (avion, train, location de voiture).

La carte ISIC, soutenue par l'UNESCO est utilisée dans 120 pays. C'est une carte individuelle, pourvue d'une photo et accessible à tous les étudiants, lycées et collégiens.

Son prix en France est de 13 euros. La carte est valable pendant 16 mois (de septembre jusqu'en décembre de l'année suivante).

<http://www.isic.fr/commande-carte-isic-2/>

### **Permis de conduire :**

Hors de l'Union Européenne, pour conduire il faut demander un permis de conduire international auprès d'une préfecture ou d'une mairie. Il est gratuit et délivré immédiatement sur présentation du permis national valide, de deux photos et d'un justificatif d'identité.

Ce permis international est valable 3 ans et n'est renouvelable qu'une seule fois.

## CALENDRIER

**Décembre N-1 de mobilité:** Réunion de présentation

**Mi-février :** transmission des formulaires de vœux au BRI

**Début mars :** validation des vœux par Philippe Terrier Hermann et le professeur coordinateur. Nous demanderons aussi les avis des professeurs de spécialités en fonction des spécificités de vos choix.

**Mi-mars :** nous vous informerons de la validation de vos choix. Il vous appartient maintenant de constituer les dossiers de candidatures.

**Avril - Juin :** dépôt des dossiers de candidatures par les étudiants. Attention aux dates limites de dépôt. Pour les stages vous pouvez commencer dès mi-mars après la validation de vos choix.

**Juin - Juillet :**

- réponses des écoles l'écoles/entreprises ;
- signature des contrats de mobilités et learning agreement auprès du BRI ;
- dépôt des demandes pour les bourses du Conseil Régional Franche-Comté ou OFAJ.

**Septembre - Octobre :** départs en mobilité

### LISTE DES DOCUMENTS NECESSAIRES :

#### ERASMUS + pour poursuite d'études :

Contrat de mobilité - signé entre l'ISBA et l'étudiant

Learning agreement - signé entre l'étudiant, l'ISBA et l'école d'accueil

Relevés de notes (à remettre au retour au BRI)

Rapport final de mobilité à soumettre en ligne sur mobility tool

#### ERASMUS + pour stage :

Contrat de mobilité - signé entre l'ISBA et l'étudiant

Learning agreement - stage : l'ISBA, l'étudiant et l'entreprise d'accueil

Rapport de stage à soumettre en ligne sur mobility tools

Attestation de stage

**BOURSE REGIONALE AQUISIS :** attestation d'accueil, attestation de fin de séjour et bilan

**BOURSE REGIONALE DYNASTAGE :** convention de stage, attestation d'accueil, attestation de fin de stage, bilan de stage

### CONTACTS

Brigitte Chorvot ; 03 81 87 81 33 ; [brigitte.chorvot@isba.besancon.fr](mailto:brigitte.chorvot@isba.besancon.fr)

Philippe Terrier Hermann ; [lajoiedevivre@hotmail.com](mailto:lajoiedevivre@hotmail.com)

**FORMULAIRE DE VŒUX - MOBILITE INTERNATIONALE  
ECOLES PARTENAIRES ET STAGES INTERNATIONAUX  
ANNEE UNIVERSITAIRE**

**Nom et prénom :**

Téléphone :

Email :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Option : ART

COMMUNICATION

**Projets de destinations :**

	<b>Poursuite d'études</b>	<b>Stage</b>
Vœux n°1		
Vœux n°2		
Vœux n°3		

**Date :**

**Signature de l'étudiant :**

Contact :

Brigitte CHORVOT

03 81 87 81 33

[brigitte.chorvot@isba.besancon.fr](mailto:brigitte.chorvot@isba.besancon.fr)

Philippe TERRIER HERMANN

[lajoiedevivre@hotmail.com](mailto:lajoiedevivre@hotmail.com)